



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 31 MARS 2022

REÇU LE

AFFICHÉ LE

NOTIFIÉ LE

PUBLIÉ LE

EXÉCUTOIRE LE

- 1 AVR 2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N°37

OBJET : TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL SAINT EXUPÉRY.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipales (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipales (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Hervé GALICHET : Claire LE BERRE

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction des Services techniques

Question n°37 du CM du 24 mars 2022 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°37

OBJET : TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL SAINT EXUPÉRY.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la rénovation du centre culturel Saint Exupéry,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités par le Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif « soutien à l'investissement culturel »,

CONSIDÉRANT le caractère urgent de la demande,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il convient de demander au Conseil régional d'Ile-de France l'octroi d'une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux,

APRÈS l'avis de la Commission « Urbanisme/Travaux/Transports/Développement Durable » en date 11 mars 2022 et de la Commission " Finances/Administration Générale/Santé/ Intercommunalité » en date du 14 mars 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de- France dans le cadre du dispositif « soutien à l'investissement culturel » pour la réhabilitation du centre culturel Saint Exupéry,

Article 2 : DIT que la réalisation des travaux de rénovation thermique du centre culturel Saint Exupéry serait financée comme suit :

- 375 405 euros par le Conseil Régional d'Ile de France
- 271 845 euros par le Conseil départemental du Val-d'Oise
- 388 350 euros par la Préfecture du Val-d'Oise
- 258 900 euros à la charge de la Commune

Le coût global de l'opération est estimé à 1 294 500 euros HT soit 1 553 400€ TTC.

Article 3 : DEMANDE au Conseil régional d'Ile-De-France l'octroi d'une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention:

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature 1322 fonction 316 du budget de la Commune,

Article 6 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 7 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

1 AVR 2022

Hedone Jeanne Charviers



POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Acte à classer

DL24032022-Q37

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-31T16-07-04.01 (MI236573844)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-Q37-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL SAINT EXUPÉRY.

Date de décision : 24/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Acte : 37 - TECH - SUBVENTION REGION SAINT EXUPERY ok.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/22 à 16:07

Date 31/03/22 à 16:07

Date 31/03/22 à 16:14

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle